



Payer une facture proforma ?

Par **kerinel**, le **22/06/2009** à **12:04**

Bonjour, rn rédacteur bénévole pour hoaxbuster, je rédige un dossier sur une escroquerie par Internet et recherche dans les documents envoyés par l'escroc toutes les erreurs commises pour apprendre aux internautes à les reconnaître. rn Un des documents reçu est une "facture PRO FORMA" du "transporteur". C'est la mention proforma qui m'interpelle. J'ai bien compris que normalement c'est l'équivalent d'un devis mais y-a-t-il des cas où le client doit payer sur la base de cette facture ? rn Dans ce contexte, la "société de transport" demandait le règlement AVANT l'acheminement du matériel qui partait de chez le "donneur" en Allemagne, le "payeur" étant en France. Est-il normal que le payeur reçoive une proforma ? N'aurait-il pas du recevoir une "vraie" facture ? rn En vous remerciant pour votre aide, rn Cordialement, rn kerinel

Par **Patricia**, le **22/06/2009** à **13:34**

Bonjour, rn rn Ces factures préfigurent les factures définitives. rn Les Pro Forma sont établies "Pour la forme - Pour les besoins"... avant la conclusion d'une transaction. rn Elles sont généralement utilisées à l'appui d'une demande administrative de rn financement d'une opération d'import ou d'export. rn Si elle est acceptée par la contre partie, elle ne peut plus être modifiée par la suite. rn Utilisées dans le commerce international, elles peuvent être nécessaires pour obtenir des autorisations d'importation, une licence d'exportation, les douanes... rn Dans ce cas, oui, il est logique que l'acheteur ait reçu cette facture. rn rn Doit y figurer différentes conditions : rn - Délai et lieu de livraison rn - Validité de l'offre rn - Paiement (X jours après livraison)

Par **kerinel**, le **22/06/2009** à **13:51**

Bonjour et merci de vous intéresser à mon problème. rnrnMa question n'est pas tant de savoir si il devait recevoir ou non une porforma mais si il devait s'acquitter du paiement avec seulement une proforma en main (pas de "Facture"). rnrnJe reconnais que le contexte est un peu particulier puisqu'il s'agit d'une arnaque, mais je cherche à déterminer si l'escroc a essayé de faire "plus crédible" en utilisant un "jargon comptable", mais que du coup il a fait une erreur. Il demandait le paiement de la facture proforma.rnrnEn d'autre terme, dans le cadre d'une relation commerciale réelle et saine, puis-je recevoir de la part d'une entreprise de transport une proforma et devoir payer, avant exécution de la prestation, sur la base de cette seule proforma ? Ou bien l'entreprise devra me faire parvenir une vraie facture avant ?rnrnmerci d'avance,rnCordialement,rnkerinel

Par **Patricia**, le **22/06/2009** à **17:59**

Re,rnrnJe n'ai pas rêvé !rnJe viens de relire votre premier message et vous demandiez bien si :rn"Est-il normal que le payeur reçoive une proforma ? " rnD'où ma reponse détaillée....rnrnCes factures préfigurent les factures définitives, ce qui signifie qu'elles sont annoncées par avance.rnLa "vraie" facture acquittée, ne parvient pas avant mais après.rnIl fallait donc la payer comme il l'était indiqué dans les conditions de paiementrnSelon le délai et lieu de livraison, la validité de l'offre qui devaient rnaussi être précisés.rnSi cette facture n'a pas été rédigée en bonne et due forme, il y a effectivementrnarnaque.

Par **kerinel**, le **22/06/2009** à **18:59**

Bonjour,rnmerci tout d'abord pour votre patience et vos explications.rnrnMes questions peuvent vous paraître idiotes mais c'est un domaine qui est très éloigné de mon domaine de compétence et je m'en voudrais de raconter des erreurs dans notre article (sachant que la fameuse "facture" comporte de très nombreuses autres "irrégularités", ce qui ne gêne pas des particuliers non avertis).rnrnDans une transaction normale, je reçois une proforma, je paie si je suis d'accord (la proforma tenant lieu d'appel de paiement), et je reçois ensuite la facture. rnLe terme "proforma" me semblait mal employé par l'escroc, il n'en est donc rien. rnrnMerci encore pour vos précisions,rnCordialement,rnkerinel

Par **Patricia**, le **22/06/2009** à **19:12**

Re kerinel,rnrnPas de souci.rnAucune question n'est idiote pour nous sur ce site qui a été créé dans le but rnd'aider et d'informer.rnA chacun son job, nous ne pouvons pas tout connaître....rnSi vous avez d'autres questions, n'hésitez pas. Je vous répondrai si elles sont de mon ressort.rnDans le cas de cet acheteur, cette facture pro forma est tout à fait légale. rnBonne soirée.

Par **carolinebehague**, le **27/03/2010 à 18:01**

Bonjour,
Excusez-moi mais je ne comprends toujours pas. Ne doit-on pas payer une facture lors de la réception de celle-ci? Et non lors de la réception de la pro forma?
Merci

Par **hillahviviane**, le **27/07/2013 à 15:07**

Salut, je me nomme Viviane
Je voudrais faire une facture proforma sur laquelle figurant un délai de paiement mais je ne sais comment le concevoir. S'il vous plaît aidez moi.

Par **leaxie**, le **13/01/2016 à 22:31**

Pour solliciter certaines enseignes pour une adhésion à l'association des commerçants et une participation aux illuminations de fin d'année, j'ai établi une facture pro-forma laissant au destinataire la possibilité de revoir à la baisse ou à la hausse le montant demandé. Lors de la réception du règlement de la pro-forma j'établi une facture mais qu'elle date dois je mettre cette facturation concernant 2015 et le retour avec paiement reçu et daté en 201 ? Merci de votre aide

Par **SUNDRAL**, le **06/03/2018 à 16:11**

bonjour
j'ai vendu de la matière : cuir en chine tout est ok colisage etc.... mon client est venu sur place voir ce qu'il avait acheté le RDV est pris pour charger les containers les documents maritimes tout est ok. chez mon fournisseur idem , et la pour une raison que je ne connais pas il ne veut plus de la marchandise. mon fournisseur ne comprend pas et moi non d'ailleurs !!!
par contre j'ai effectué une proforma qu'il m'a reçue en chine , il m'a établie le virment que j'ai reçu également , et aujourd'hui il me demande des remboursements .
ce que je veux savoir: étant donné qu'il m'a reçu la proforma qu'il m'a payé est ce que le règlement fait foi? par rapport à la proforma ? CAR AUJOURD'HUI JE VAIS ETABLIR LA FACTURE FINALE
avec la mention acquitté.
dans l'attente cdt

Par **morobar**, le **06/03/2018 à 18:18**

Bonjour,
En matière de transport maritime, il existe un titre de propriété qui se nomme "connaissance".
Le propriétaire de la marchandise est celui qui détient l'original.
Ce document est le titre de transport établi et signé par le capitaine du navire à l'embarquement.
Je ne sais pas comment vous avez pu encaisser une somme.
Ceci dit vous pouvez adresser la facture, inutile d'en mentionner l'acquit, en la datant du jour d'expédition.
Mais reste le connaissance maritime, où est-il ?

Par **SUNDRAL**, le **06/03/2018** à **19:36**

le "connaissance" maritime c'est mon client qu'il le détient, puisque je ne m'occupe pas de ce transport. le client m'a réglé en direct. la marchandise est toujours chez mon fournisseur a dispo. maintenant je veux savoir étant donné que mon client chinois m'a viré la somme de la transaction si il a le droit de ce retracter, puisque il l'a validé avec la proforma .je viens'établir une facture acquitté dans l'attente cdt

Par **morobar**, le **07/03/2018** à **08:43**

Le connaissance est toujours remis à l'expéditeur, qui en général le fait transiter par sa banque en contrepartie du paiement. Il n'existe pas de droit de rétractation en matière internationale, seules comptent les conditions générales de vente et donc le contrat commercial. Inutile d'acquitter votre facture, c'est bon pour un particulier.

Par **SUNDRAL**, le **07/03/2018** à **09:21**

merci pour vos renseignements.